

M. Jacques POURAILLY

Chasseneuil, le 21 juin 2021

Président de la commission d'enquête
Parc éolien de MOUHET (36)

Monsieur le Préfet de l'Indre,
Direction du Développement Local et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement
Place de la Victoire et des Alliés
CS80583
36019 CHATEAUROUX Cedex

O B J E T : Demande d'un délai supplémentaire de 15 jours pour la
remise d'un rapport et des conclusions d'une enquête publique

Référence : Enquête publique Parc éolien de MOUHET (36)
Arrêté Préfectoral n° 36-2021-04-29-00003 du 29 avril 2021

Monsieur le Préfet,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation relative à
l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de MOUHET (36) organisée conformément
à l'arrêté préfectoral cité en référence se déroule du 25 mai 2021 au 27 juin 2021.

L'article 11 de l'arrêté du 29 avril 2021 précise que la commission d'enquête
rendra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet dans un délai de 30 jours à
compter de la fin de l'enquête soit au plus tard le 26 juillet 2021.

Au regard du volume important d'observations reçues au cours de l'enquête,
j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder à la commission d'enquête, en
application de l'article L.123-15 du code de l'environnement, un délai supplémentaire de
quinze jours pour rendre son rapport et ses conclusions soit au plus tard le 10 août
2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération
distinguée.



Copie : Monsieur le Président du Tribunal administratif de LIMOGES.